

## VALIDATION DES STAGES PRATIQUES BAFA/BAFD



- 1) le nom des stagiaires doit obligatoirement figurer sur la fiche complémentaire
- 2) les dates figurant sur le certificat doivent correspondre à celles indiquées sur la fiche complémentaire
- 3) Les journées de préparation ne sont pas comptabilisées dans la durée du stage pratique
- 4) en accueil de loisirs les jours fériés, les samedis et dimanches ne sont pas comptabilisés
- 5) pour valider un stage pratique en **accueil périscolaire** déclaré il faut comptabiliser **2 périodes d'animation** (matin et midi, midi et soir ou matin, midi et soir) = **1/2 journée de stage pratique**
- 6) les stages pratiques doivent être renseignés lisiblement sur papier **et** sur internet. Les certificats doivent obligatoirement être validés par la DDCSPP où le stage s'est déroulé.

